



Le Château de la Garenne

Résidence de recherche et création - Art & Architecture
Appel à candidatures
Étel (Morbihan), juin/juillet 2023

Présentation de la résidence

Le fonds de dotation MG s'associe à la Ville d'Étel, dans le Morbihan (Bretagne), pour proposer un nouveau lieu de résidences de recherche et de création en art et architecture au sein du Château de la Garenne, impulsant une deuxième vie à ce bâtiment emblématique de la rive d'Étel.

Ce lieu ouvert à toutes les formes d'expressions accueillera chaque année, pendant six semaines, un.e résident.e qui bénéficiera d'un lieu de vie et de travail. Ce lieu dédié à la recherche et à la création contemporaine dans les domaines de l'art et de l'architecture tend également à favoriser la rencontre avec les publics via des temps d'échanges et de pratiques.

Historique du site de la Garenne

Ancien domaine bourgeois du XIX^{ème} siècle, constitué d'une grande maison et d'un parc et situé sur la commune d'Étel (2000 habitants) dans le Morbihan (56), le site de la Garenne est acquis par l'État en 1946 et reconverti en centre militaire à destination des Affaires maritimes. Il deviendra, en 1982, le PC opérationnel du CROSS-A, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de l'Atlantique.

En 2015, l'État se sépare du parc et du Château de la Garenne et la Ville d'Étel se porte acquéreuse du site afin de poursuivre la mise en valeur de son territoire et la préservation de son patrimoine bâti et naturel. C'est alors que naît le projet de transformer le château en gîte communal d'étape à destination des randonneurs, lors de la saison touristique, et en lieu d'accueil à destination d'autres publics le reste du temps. Des travaux de réhabilitation et de transformation du château et du parc sont ainsi votés par la Ville d'Étel pour permettre la mise en conformité du site avec ses nouveaux usages.

En 2020, le fonds de dotation MG propose à la Ville d'Étel de coorganiser des résidences de recherche et de création en art et architecture au Château de la Garenne.

En 2021, les travaux de réhabilitation du site étant en cours, le fonds de dotation MG et la Ville d'Étel décident d'accueillir un premier résident, l'artiste plasticien Benoît-Marie Moriceau, pour une résidence hors les murs.

En 2022, le calendrier de travaux ayant subi de nombreux aléas et retards, le fonds de dotation MG et la Ville d'Étel décident d'annuler la deuxième édition de la résidence. Le cycle annuel de résidences in situ débutera donc en 2023, après réception des travaux de réhabilitation.

Contexte - Un site exceptionnel

La résidence bénéficie d'un site et d'un environnement remarquables. Véritable écrin de verdure, de calme et de fraîcheur entre terre et mer, le site de la Garenne est un espace privilégié, formidable source d'inspiration.

Hébergé par la commune d'Étel, le Château de la Garenne est une grande maison bourgeoise édifiée à la fin du XIX^{ème} siècle au sein d'un parc botanique qui surplombe la ria d'Étel.

Le site du Château de la Garenne s'insère en bordure de la rivière du Sac'h, au sein de la ria d'Étel. Petite mer intérieure sinueuse et parsemée d'îlots, la ria est un véritable labyrinthe entre terre et mer, eau douce et eau salée, dessinant des paysages mouvants au gré des marées de l'océan Atlantique. Ici, la nature y est sauvage et préservée, riche d'une faune et d'une flore exceptionnelles.

Le Château de la Garenne est entouré d'un grand parc d'1.2 hectares, conçu il y a plus d'un siècle comme un jardin à l'anglaise. Le jardin recèle des arbres centenaires, une bambouseraie et une incroyable richesse de plantes endémiques et exotiques.

Ce site remarquable s'insère au sein du plus vaste espace naturel du littoral breton, les dunes sauvages de Gâvres à Quiberon, immense arc de sable classé Grand Site de France en 2018.



Nature et déroulé de la résidence

Le Château de la Garenne accueille des créatrices et des créateurs français et internationaux dont la pratique mêle l'art et l'architecture et qui interrogent notamment les notions d'espace, de territoire, de topographie, d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, tous domaines confondus : architectes, paysagistes, peintres, sculpteur.trice.s et autres artistes plasticien.ne.s, photographes, vidéastes, cinéastes, graphistes, designers, mais aussi des artistes en dehors des arts visuels tels que des chorégraphes, écrivain.e.s, etc.

Le séjour au Château de la Garenne se veut un moment d'immersion, d'inspiration, de réflexion, de dialogue avec le lieu, son histoire et son environnement, pour conduire un projet de recherche et/ou de création. Les résident.e.s sont amené.e.s à questionner leur travail au regard de ce territoire spécifique entre terre et mer, de son histoire, de sa géographie, de sa topographie, etc.

Une restitution publique de résidence est organisée pour chaque projet afin de montrer et partager le travail effectué, sous la forme d'une exposition, d'une performance, d'une rencontre ou de toute autre forme de restitution. Une publication peut également être envisagée pour rendre compte du travail effectué en résidence.

Des actions de médiation sont enfin organisées auprès de publics ciblés, en particulier du jeune public, afin de créer du lien sur le territoire et de sensibiliser les plus jeunes à l'art et à l'architecture. Ces actions (qui peuvent prendre la forme d'ateliers ou de rencontres) sont définies conjointement avec le.la résident.e en fonction de son expérience, de la nature de son projet et du public concerné.



Conditions d'accueil de la résidence 2023

Lieu

Le Château de la Garenne est situé 8 rue Colbert sur la commune d'Étel dans le Morbihan (56), en Bretagne.

Dates et durée

La résidence est programmée à l'été 2023, après réception des travaux de réhabilitation du bâtiment. L'accueil en résidence se déroulera sur une période de 6 semaines comprise entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2023.

La résidence peut être réalisée d'une seule traite ou de manière fragmentée sur cette période de 2 mois, selon les besoins du ou de la résident.e.

Ce calendrier est soumis au bon déroulement des travaux de réhabilitation du bâtiment et au respect du planning prévisionnel de travaux. Si ce dernier était modifié, le calendrier de la résidence pourrait être amené à être décalé dans le temps.

Moyens

Les moyens mis à la disposition du ou de la résident.e sont les suivants :

Moyens logistiques

Le.la résident.e bénéficie, au sein du Château de la Garenne, d'un lieu de vie (une chambre individuelle avec sdb commune au 1^{er} étage du bâtiment ou une chambre avec sdb individuelle au RdC pour accès PMR + une cuisine commune équipée et un espace où prendre ses repas au RdC) et d'un espace de travail (salle dite « d'activités » au RdC de 62 m²). Le.la résident.e a également accès au parc du Château de la Garenne qui est un espace ouvert au public.

Le.la résident.e devra être équipé.e de son propre véhicule.

Moyens techniques, matériel

Le.la résident.e doit amener son propre matériel pour réaliser son travail de recherche et/ou création (outils, accessoires, matériel artistique, informatique, électronique...). La commune d'Étel met à la disposition du ou de la résident.e l'équipement du Château de la Garenne (mobiliers sommaires) ainsi que tout autre type de matériel en sa possession qui pourrait lui être utile, dans la limite de ses possibilités et des contraintes de sécurité (matériel de bureautique de la mairie, type photocopieuse, scanner ou autres, matériel disponible des services techniques, ...).

Moyens de communication

Le Château de la Garenne est équipé d'un accès à Internet, dans les espaces de vie et de travail.

Moyens humains

Le.la résident.e sera accompagné.e, avant et pendant son séjour en résidence, par une référente au sein de la commune d'Étel et par la coordinatrice du fonds de dotation MG.

Moyens financiers

- Rémunération (bourse de résidence) : 2.500 € TTC.
- Défraiements : prise en charge des frais de transports entre le domicile et le lieu de résidence (dans la limite de 3 A/R au total). Les autres frais de déplacements et les repas ne sont pas pris en charge.
- Rémunération des ateliers de médiation : 250 € TTC/atelier (hors matériel).
- Frais de production (budget de réalisation) : à définir selon les besoins du projet, dans une enveloppe de 3.000 € TTC maximum.
- Frais d'édition : à définir selon les besoins du projet, dans une enveloppe de 2.000 € TTC maximum.

Dossier de candidature

Les candidatures sont à adresser par email au format PDF, avant le 28 février 2023 minuit, à l'adresse : e.maisonabe@fonds-mg.fr

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Un CV mentionnant les coordonnées personnelles et professionnelles complètes du ou de la candidat.e (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse email, téléphone, N° SIRET, N° MDA ou AGESEA...).
- Une note exposant les motivations du ou de la candidat.e pour séjourner au Château de la Garenne, ses envies, ses besoins, ses intentions.
- Un dossier illustré représentatif du travail du ou de la candidat.e (book/portfolio) et présentant son activité professionnelle, ses recherches, ses réalisations, ses projets et ses publications.

Modalités de sélection

La sélection des candidat.e.s se fait sur dossier par un jury de professionnels du monde de l'art, de la culture et de l'architecture et des représentants des collectivités locales.

Le.la résident.e sera sélectionné.e en fonction de la qualité de son travail et de ses références et de la singularité de sa démarche. Le jury sera sensible aux liens tissés entre l'art et l'architecture dans la pratique des candidat.e.s et à des thématiques d'études telles que l'architecture, le territoire, le paysage, l'environnement bâti et naturel, etc.

La résidence est ouverte à tous les champs de la création contemporaine autour de l'art et de l'architecture : architecture, paysage, peinture, sculpture, dessin, gravure, photographie, vidéo, cinéma, arts numériques, spectacle vivant, littérature, ...

Les candidat.e.s devront témoigner d'une pratique artistique ou d'une activité professionnelle. Pour les artistes-auteurs français, l'affiliation à la Maison des Artistes, l'Ageessa ou un autre organisme de gestion du régime de Sécurité Sociale est obligatoire.

Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : le 28 novembre 2022
- Clôture de l'appel à candidatures : le 28 février 2023
- Étude des candidatures et sélection du ou de la résident.e : entre le 1^{er} et le 31 mars 2023
- Début de la résidence : à partir du 1^{er} juin 2023
- Clôture de la résidence : le 31 juillet 2023 au plus tard

Ce calendrier est dépendant du calendrier des travaux de réhabilitation du bâtiment et peut donc être soumis à des modifications.

À propos du fonds de dotation MG

Le fonds de dotation MG est un organisme d'intérêt général à but non lucratif ayant pour objet le développement et la diffusion de la pratique architecturale et artistique. Il soutient et promeut des projets culturels à la croisée de l'art et de l'architecture, dans une optique d'étude et de valorisation du territoire breton.

Créé à Rennes en 2020 par les architectes associés de l'agence ALTA, le fonds de dotation MG répond à la volonté de ses fondateurs de décroisonner les disciplines et d'expérimenter pour penser la fabrique de la ville et des paysages de demain.

<https://www.fonds-mg.fr/>

Contact

Éléonore Maisonabe
Coordinatrice générale
Fonds de dotation MG
22 av. Henri Fréville, 35200 Rennes
02 99 26 33 26/ 06 31 71 83 05
e.maisonabe@fonds-mg.fr



Crédits photos : © Claude Roelens, © Commune d'Étel, © Benoît-Marie Moriceau

